

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-321 du 4 Octobre 1994

Portant nomination de Monsieur Aurélien
HOUESSOU en qualité de Ministre des
Travaux Publics et des Transports par
intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Communiqué de la séance extraordinaire du Conseil des Ministres tenue le 03 Octobre 1994,

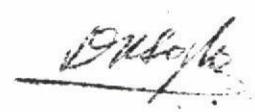
D E C R E T E

Article 1er.- Monsieur Aurélien HOUESSOU est nommé Ministre des Travaux Publics et des Transports par intérim, cumulativement avec ses fonctions de Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter du 02 Octobre 1994, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 4 Octobre 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 AUTRES MINISTERES 18
SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3
BCP-CSN 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.-